

# MANIFESTE

## POUR UNE POLITIQUE D'IMMIGRATION SOLIDAIRE ET FRATERNELLE 1 ETRE HUMAIN = 1 ETRE HUMAIN

### ● Des principes généraux fondés en droit

*L'action de l'UCIJ s'inspire des principes énoncés dans ...*

✓ **La Déclaration Universelle des Droits Humains** (DUDH) de 1948 : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité." et en particulier les articles 13 déclarant que "**toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État**", art.14 sur le droit d'asile, art. 23 sur le droit au travail, art. 26 sur le droit à l'éducation...

✓ **La Constitution Française** (1958).

✓ **La Convention Européenne des Droits de l'Homme**

(1950) en particulier l'article 8 déclarant que "**toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale**".

✓ **La Convention internationale des Droits de l'Enfant** (1989) dont les articles 9, 10 et 28 assurent aux enfants le droit à une identité, de vivre avec ses parents, le droit à l'éducation.

✓ **La Convention de Genève** (1951) relative au statut des réfugiés-es.

✓ **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**. (1979), la CEDAW.

### ● Nous agissons pour ...

✓ La liberté de circulation et le droit d'installation pour tous et toutes.

✓ L'accueil inconditionnel digne et effectif de tous les migrant-es, avec ou sans papiers.

✓ La régularisation de tous les migrant-es qui le souhaitent et la systématisation de la carte de 10 ans.

✓ Le droit inconditionnel au regroupement familial.

✓ La promotion de politiques multilatérales de coopération, de solidarité et de développement qui rompent avec le néo-colonialisme.

✓ La lutte contre les préjugés et les idées reçues, les discours racistes et mensongers.

✓ L'égalité des droits pour tous les migrant-es que les raisons de leur exil soient politiques, économiques, climatiques ou personnelles...

### ● Des mesures à prendre pour atteindre ces objectifs...

#### Au niveau national

✓ Une procédure de regroupement familial réellement accessible.

✓ Pour les Mineurs Non Accompagnés et les Jeunes Majeurs : une mise à l'abri immédiate, un accompagnement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, la fin de la présomption de fraude à l'âge, un droit effectif à l'éducation et à la formation.

✓ L'abrogation des Obligation de quitter le territoire français (O.Q.T.F.) et des Interdictions de retour sur le territoire français (I.R.T.F.).

✓ L'amnistie de toutes les condamnations de migrant-es provoquées par le rejet des demandes de régularisation, le refus d'embarquement, ou liées au séjour irrégulier et au travail illégal.

- ✓ Le respect absolu de la Convention de Genève relative au statut des réfugié-es ; le rétablissement de leur droit au travail ; la garantie effective d'une allocation minimale jusqu'au bout de tous les recours pour les demandes d'asile et la fin de la notion de Pays sûr.
- ✓ La protection des personnes solidaires et la fin des poursuites administratives ou judiciaires à leur rencontre.
- ✓ Le droit à la protection sociale, au logement et à l'emploi de tous les migrant-es avec ou sans papiers et la ratification de la *Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* (2003).

- ✓ La reconnaissance d'une citoyenneté de résidence (droit de vote et d'éligibilité pour toute personne étrangère résidente).
- ✓ La fin de la subordination de l'aide au développement aux politiques anti-migratoires imposées aux pays d'origine, la fin de l'externalisation des frontières.
- ✓ L'arrêt des mesures administratives, numériques, financières, des décrets ou circulaires visant à rendre toujours plus difficile l'obtention d'un statut aux migrant-es.
- ✓ La création de programmes d'information nationaux sur l'apport des migrations pour lutter contre la xénophobie.

## Au niveau de l'Union Européenne (UE)

- ✓ La fin de l'Europe-forteresse,
- ✓ L'abrogation des règlements Dublin,
- ✓ L'organisation de la protection et de l'accueil des personnes en parcours d'exil,
- ✓ Le respect de la convention de Genève et l'harmonisation européenne du droit d'asile dans le sens le plus favorable.

- ✓ La reconnaissance des droits des exilé-es environnementaux, sanitaires et socioéconomiques,
- ✓ La fin du renvoi des exilé es et de leur répression,
- ✓ L'annulation de la dette du "Tiers-Monde" et un vrai développement international solidaire.

**La poursuite de ces objectifs passe par une mobilisation quotidienne pour soutenir les exilé-es en situation de précarité administrative et un effort d'explication et de mobilisation pour contrer les discours racistes et xénophobes pour obtenir des pouvoirs publics la transformation des politiques nationales et européennes.**

Adopté en Assemblée générale à Saint-Nazaire  
le 2 octobre 2021

UCIJ Saint-Nazaire c/o MRAP-AGORA 1901  
2bis rue Albert de Mun 44600 Saint Nazaire  
ucij-saintnazaire@orange.fr - 02.40.53.32.35 - <https://mrap-saintnazaire.org/-UCIJ-.html>

**Soutenu par (liste en cours d'actualisation) :**

**Amnesty international, Artisans du monde, ATTAC, CCFD-Terre solidaire, Comité solidarité Palestine région nazairienne, Collectif de soutien aux personnes sans papiers, Europe écologie - Les Verts, FCPE, Femmes solidaires, FSU, Génération.S, Ligue des droits de l'Homme, France insoumise, Lutte ouvrière, Mouvement de la paix, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Nouveau parti anticapitaliste, Pastorale des migrants, Parti communiste français, Parti de gauche...**

